

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 06 JUIN 2012

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS, Patrick PERRIER DAVID

Absents excusés : Gérard BELLINA, Gilles MARQUET

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

Le compte rendu de la séance précédente du 09 mai 2012 est approuvé.

1 – Réhabilitation et réhaussement de l'ancienne cure

En présence du bureau de contrôle – SPS et de l'économiste, le maître d'oeuvre présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises reprenant 13 lots.

Des remarques sont émises concernant l'emplacement prévisibles de la grue, le toit de l'église, l'ouverture dans le mur d'enceinte et la l'élargissement nécessaire de la chaussée au sommet de la rue de l'église.

La date limite de réception des offres est fixée au lundi 23 juillet 2012 à 12 h 00.

Le Maire signale que, suite à consultation, le sciage et séchage du bois nécessaire à la confection de la charpente et d'une partie de la menuiserie a été confié à la scierie Neyron implantée à Echallon.

2 – Réseau de transfert des effluents

Dans le cadre du projet de transfert des eaux usées vers la station d'épuration de Bellegarde, le Dossier de Consultation des Entreprises est présenté par la Société Pöyry, maître d'oeuvre de l'opération. Cette consultation fait l'objet d'un lot unique.

La date limite de la réception des offres est fixée au vendredi 6 juillet à 18 h 00.

Il est précisé que l'alimentation en énergie des postes de refoulement est actuellement étudiée par le Syndicat d'Electricité de l'Ain.

3 – Travaux de voirie

L'entreprise Cavedon a procédé à la purge et à la mise en place d'un drainage dans la zone humide du chemin du Pont de Confort. Des renvois d'eau seront installés prochainement.

4 – Rentrée scolaire 2012

A ce jour, 57 élèves devraient fréquenter l'école publique à la rentrée de septembre 2012. La répartition des classes, à l'initiative des enseignantes, serait de 22, 15 et 20 élèves.

En ce qui concerne la 3^{ème} classe qui s'installera à la Borne Sœur Rosalie, le maire signale les avis favorables du SDIS et de la commission accessibilité de la Direction Départementale des Territoires.

5 – Décision modificative.

Décision Modificative n° 1

Du compte D 2313-140 réhabilitation de la cure - 1600,00 €

Au compte D 2188 autres immobilisations corporelles + 1600,00 €

Acceptée à l'unanimité

6 – Acquisition de défibrillateurs cardiaques

Le Maire rappelle le courrier de Madame Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur de l'Ain, concernant l'acquisition par les communes de défibrillateurs cardiaques automatiques et donne lecture du devis de la société D-fibrillateur (3815,50 € HT).

Le conseil municipal accepte l'acquisition de deux défibrillateurs prévus être installés au centre du village et dans la salle polyvalente, et sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale auprès de Madame Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur de l'Ain.

7 – Mise en souterrain du réseau de télécom et BT

Le maire informe le conseil municipal que, suite à la décision de remplacement et de déplacement par ERDF d'un support béton avarié rue des jardins, une étude d'enfouissement des réseaux dans le secteur concerné avait été demandée au Syndicat d'Electricité de l'Ain.

Le plan de financement proposé par le SIEA dans la phase Avant Projet Sommaire implique une participation communale estimée à 54 000€ pour ce qui concerne le réseau de télécommunication et la basse tension.

Le conseil municipal décide de poursuivre ce projet d'enfouissement en sollicitant du SIEA une étude détaillée de l'opération

8 – Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

Le maire expose que l'article 30 de la loi de finances du 14 mars 2012 a supprimé, à compter du 1^{er} juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) pour la remplacer par une participation pour l'assainissement collectif (PAC).

Cette disposition est applicable aux immeubles raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter du 1^{er} juillet 2012.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer à partir du 1^{er} juillet 2012 la participation pour l'assainissement collectif (P A C) et fixe le montant à 25 € le m² de surface de plancher créé (habitation et tous bâtiments).

9 – Autorisation d'utilisation des données cadastrales au SIIF

Le Conseil Municipal autorise le syndicat intercommunal d'initiative forestière du Haut Bugey à utiliser les données cartographiques (cadastre, couche photo aérienne communale) gérées par le syndicat intercommunal d'énergie et de communication de l'Ain.

10 – Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- 013 SCP Monod Dalin

Terrain Gracia

Déclaration préalable

- 009 Mr Mme CHOUJAA Agrandissement garage

Déclaration d'intention d'aliéner

Vente Blanc - Razzanti : le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption.

11 – Prestation d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau

Le maire rappelle la délibération du 18 mai 2011 et la convention d'assistance technique pour une durée de deux ans, avec le conseil général de l'Ain fixant les règles d'intervention des services d'assistance technique dans le domaine de l'eau.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les conditions de l'avenant n° 1 proposé par le Conseil général et pérennisant cette assistance technique, les coûts d'intervention demeurant inchangés et autorise le maire à signer cet avenant.

Séance levée à 20 h 30